

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction Enfance Famille  
11048

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVESA**

**OBJET : Subventions allouées à des associations pour leurs actions de soutien à la parentalité.  
Exercice 2019.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la PMI, la santé, l'enfance et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Au titre de la protection de l'enfance, le Département apporte son soutien à des associations pour leurs actions d'accompagnement à la parentalité.

Ces associations ont pour objet de :

- mener des actions qui s'attachent au maintien du lien parents/enfants ;
- développer des lieux de socialisation parents/enfants et prévenir la maltraitance.

Le présent rapport concerne les demandes de subvention de fonctionnement formulées par les associations ci-dessous au titre de l'année 2019 :

- L'office municipale des sports de la ville d'Eguilles : place Gabriel Payeur, Mairie d'Eguilles, 13510 Eguilles, présidée par Andres Lopez ;
- Fondation d'Auteuil (siège au 40 rue Jean de la Fontaine, 75016 Paris 16) - la Maison des familles la halte des parents : 5 rue Antoine Pons, 13004 Marseille, présidée par Jean-Marc Sauve ;
- Maison des familles les Buissonnets : 60 rue René Mariani, 13015 Marseille, présidée par Jeanne Dufour ;
- Le relais des possibles : 9bis Chemin de Saint Donat , 13100 Aix-en-Provence, présidé par Jean-Pierre Lanfrey.

Le montant total des subventions allouées s'élève à 69 000 € réparti selon la proposition énoncée dans le tableau annexé.

En cas d'accord, les subventions de fonctionnement feront l'objet d'un versement unique, après signature de la convention type prévue à cet effet, avec chacune des structures.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

